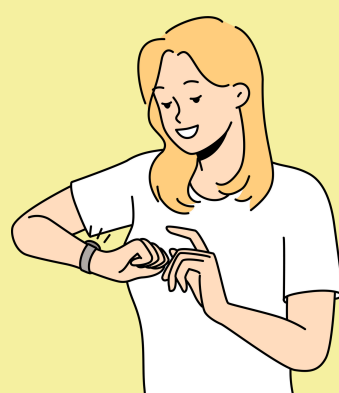


CHANGEMENTS À APPORTER À VOTRE POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT



Loi 42

Cette loi entrée en vigueur le 27 mars 2024 apporte différents changements au niveau de la loi sur santé et sécurité au travail. Notamment des ajouts doivent être faits à votre politique sur le harcèlement avec comme date butoir le 27 septembre 2024.



Ajouts obligatoires à la politique de harcèlement

- Source de harcèlement provenant de toutes personnes en lien avec votre organisme (contractuels, membres...)
- Protection contre les représailles pour les victimes et ceux qui dénoncent
- Méthode d'identification, de contrôle et d'élimination des risques
- Programme de sensibilisation/formation
- Processus lors de signalement ou plainte
- Processus de prise en charge
- Délai de conservation des données (min. 2 ans)



Nommer deux responsables

Vous devez également nommer deux personnes au sein de votre organisme pour la prise en charge des plaintes ou signalements.



Diffusion de la politique

Un coup votre politique modifiée et adoptée en CA, vous devez la présenter et la diffuser à vos employé.e.s., bénévoles et stagiaires.

La CDC à la rescousse !

Nous vous avons préparé un modèle à personnaliser de même qu'une liste de sites web sur le sujet pour vous aider et donner des idées de formations. Si des questions demeurent, contactez-nous !

